

COUP D'ŒIL SUR L'ANNÉE

Au cours de l'année 2004-2005, le ministère des Services à la famille et du Logement a continué d'améliorer les services offerts dans le cadre de ses programmes. Comme par les années passées, il a mis l'accent sur la mise en œuvre d'initiatives qui contribuent à le rapprocher de ses objectifs. La section « Coup d'œil sur l'année » met en exergue les principales activités qui se sont déroulées l'année dernière pour chaque objectif.

Objectif - Réduire l'ampleur et les conséquences des faibles revenus

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'avoir recours à une démarche polyvalente à long terme à l'égard de la pauvreté. Le ministère a continué d'élaborer et d'améliorer des programmes conçus pour appuyer les familles et améliorer la situation des Manitobains et Manitobaines à revenu faible et modéré. Les points qui suivent concernent surtout des initiatives touchant le domaine de l'aide au revenu. Cependant, d'autres mesures qui contribuent à atténuer l'ampleur et les conséquences des faibles revenus sont exposées ailleurs en tant qu'objectifs distincts. Cela comprend le logement sûr et abordable ainsi que des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à la fois accessibles, abordables et de qualité.

- Pour aider les Manitobains et Manitobaines qui connaissent les plus grandes difficultés, le ministère a continué d'améliorer graduellement le Programme d'aide à l'emploi et au revenu, en augmentant le niveau des prestations auxquelles ont droit les participants. L'augmentation des prestations s'est faite de façon à la fois directe (hausse des taux de l'aide à l'emploi et au revenu) et indirecte (exemption de revenus provenant d'autres sources). En 2004-2005, le ministère a poursuivi sur la lancée des réalisations antérieures.
 - Depuis le 1^{er} juillet 2004, le tarif des pensions et des chambres a augmenté de deux pour cent pour les personnes ayant besoin de soins et de supervision ou vivant en établissement de soins en résidence (y compris pour les organismes qui offrent des services en résidence et reçoivent des indemnités journalières calculées selon ces tarifs).
 - Le 1^{er} février 2005, le montant des prestations d'aide à l'emploi et au revenu dans le Nord a connu une nouvelle augmentation de 20 % pour les participants vivant dans les régions septentrionales et les régions éloignées du Manitoba, afin de les aider à assumer le coût élevé des aliments sains dans ces collectivités.
- En 2004-2005, l'aide au revenu et les services de soutien ont été offerts dans une moyenne de 32 787 cas par mois pour ce qui est du Programme d'aide à l'emploi et au revenu (cela inclut les cas pour lesquels l'aide municipale a été accordée dans la catégorie « aide générale » étant donné la mise en œuvre du système à palier unique dans les régions rurales et du nord du Manitoba) et de 32 889 cas par mois pour ce qui est du Programme de services de santé (y compris pour les enfants pris en charge et les personnes handicapées).
- Au cours de l'exercice 2004-2005, 12 143 personnes ont reçu des prestations de supplément du revenu dans le cadre du Programme 55 ans et plus (9 776 dans le volet pour les 65 ans et plus et 2 367 dans le volet pour les 55 à 64 ans); et 1 093 familles en ont bénéficié dans le cadre du Programme de revenu supplémentaire des parents.
- Pendant 2004-2005, le nombre d'enfants moyen pour lesquels des allocations ont été versées toutes les quatre semaines dans le cadre du Programme d'allocations pour la garde d'enfants s'est élevé à 11 027. En moyenne, 2 168 (ou 20 %) de ces enfants avaient des parents prestataires du Programme d'aide à l'emploi et au revenu.

- Durant l'exercice 2004-2005, 2 803 locataires âgés ont reçu des prestations en vertu du Programme d'allocations-logement aux locataires âgés. L'allocation mensuelle moyenne versée à leur ménage s'élevait à 74 dollars. Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'allocations-logement aux familles locataires, 1 098 familles locataires au total se sont vu accorder des prestations en 2004-2005. L'allocation mensuelle moyenne versée à leur ménage s'élevait à 132 dollars.

Objectif - Accroître la participation des personnes sur le marché du travail et dans la collectivité

Les programmes axés sur l'enseignement et la formation sont toujours d'une grande importance quand il s'agit d'aider les personnes à parvenir à une plus grande autosuffisance et à une autonomie accrue. Généralement, ces programmes atteignent une efficacité optimale lorsqu'ils sont offerts en collaboration avec la collectivité.

- Au cours de 2004-2005, l'exécution du programme Promotion de l'autonomie s'est poursuivie en vue de la mise en place de projets liés à l'emploi à l'intention des prestataires de l'aide au revenu, en collaboration avec le gouvernement, les entreprises, les fournisseurs de services et les organismes communautaires.
- Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu incite également les prestataires à décrocher un emploi en déduisant de leur revenu une certaine partie de leur salaire. En 2004-2005, on a eu recours aux mécanismes d'incitation au travail dans 13 % des cas.
- Par ailleurs, le Programme de réadaptation professionnelle a continué à offrir un large éventail de services axés sur l'emploi afin d'aider les personnes handicapées à parvenir à une plus grande autosuffisance et à une autonomie accrue. Pendant l'exercice 2004-2005, 4 621 personnes handicapées ont reçu des services de réadaptation professionnelle. Parmi celles-ci, 1 388 ont bénéficié de fonds de formation qui les ont aidées dans leurs projets liés à l'enseignement et à l'emploi.
- 2004-2005 a vu la création de la Section d'aide à l'employabilité dont l'objectif est d'aider les personnes handicapées prestataires de l'aide à l'emploi et au revenu à faire la transition vers le marché du travail. La Section intervient de façon précoce en dressant la liste des participants et en communiquant avec eux pour les informer des aides et des services qui sont à leur disposition en matière d'emploi.
- Le budget fédéral de mars 2004 comprenait un financement supplémentaire de 30 millions de dollars sur le plan national, pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Depuis 2004-2005, ce nouveau financement représente une somme supplémentaire d'environ 1,1 million de dollars pour le Manitoba, faisant passer la contribution fédérale de 7,9 millions à environ 9 millions de dollars annuellement.
- En 2004-2005, la rédaction du rapport sur la méthodologie et le cadre d'évaluation de l'entente a été menée à bien. Le rapport souligne les méthodologies requises pour effectuer une évaluation des programmes relatifs à l'entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées au Manitoba. Ce rapport décrit la façon dont l'évaluation permettra de mesurer la réussite, les répercussions nettes et la rentabilité des programmes relatifs au marché du travail mis en place par le ministère pour les personnes handicapées.

Objectif - Accroître l'autosuffisance, l'autonomie et l'intégration dans la société des enfants et adultes handicapés

Le Manitoba considère comme extrêmement prioritaires les services pour les personnes handicapées. Au cours des quelques dernières années, le ministère a consacré beaucoup d'efforts à la prestation de programmes et de ressources qui améliorent la qualité de vie des enfants et des adultes handicapés au sein de la collectivité. La Division des services aux personnes handicapées, créée dans le but d'offrir davantage de visibilité à ces programmes, s'efforce de répondre aux nombreux besoins de ces personnes. Tout au long de l'exercice 2004-2005, le ministère a continué à améliorer et à accroître le soutien offert en vue d'en augmenter l'accessibilité, d'en réduire les obstacles et de contribuer à maximiser l'autonomie et le bien-être des personnes handicapées.

- On a augmenté le financement des Services spéciaux pour enfants de la Section des programmes pour enfants, lesquels viennent en aide aux familles qui ont des enfants atteints d'un trouble du développement ou d'une déficience physique. Ces services de soutien visent à aider le plus possible les familles à s'occuper de leurs enfants handicapés dans leur propre communauté. Ils comprennent les services de relève, le soutien au développement de l'enfant, les services de soutien estival, l'équipement et les fournitures, le transport et les modifications apportées au domicile ainsi qu'au véhicule.
- Les fonds que Services à la famille et Logement a consacré au projet d'analyse comportementale appliquée en 2004-2005 ont permis d'inclure tous les enfants inscrits sur la liste d'attente. Au total, 58 enfants ont donc participé au projet l'année dernière.

En collaboration avec Éducation, Citoyenneté et Jeunesse, Santé, et Vie saine, le ministère des Services à la famille et du Logement a continué d'appuyer l'entente de financement provisoire pour les programmes d'analyse comportementale appliquée destinés aux enfants d'âge scolaire. Ainsi :

- Les Services spéciaux pour enfants ont offert aux familles qui géraient elles-mêmes un programme d'analyse appliquée du comportement pour des enfants d'âge scolaire une aide financière allant jusqu'à 6 000 \$ par année pour couvrir la fraction du programme exécutée à la maison.
- On s'est efforcé d'élaborer une stratégie à plus long terme pour les services d'analyse comportementale appliquée destinés aux enfants d'âge scolaire.
- Le Système commun d'orientation et de réception des demandes (URIS) est une initiative conjointe du ministère des Services à la famille et du Logement, du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, et du ministère de la Santé, qui soutient les enfants ayant besoin d'assistance pour obtenir des soins médicaux particuliers lorsqu'ils sont séparés de leurs parents ou de leurs tuteurs. Au cours de l'exercice 2004-2005, on a poursuivi la mise œuvre d'un projet pilote relatif au système URIS : des offices régionaux de la santé ont été choisis pour coordonner et offrir des soutiens liés à la santé à des enfants admissibles participant à des programmes communautaires (école, garderie, etc.).
- Une aide financière supplémentaire a été versée pour le Programme de garde d'enfants handicapés. En 2004-2005, environ 1 500 enfants ont bénéficié de ce programme, qui est offert dans les garderies, garderies familiales et prématernelles communautaires autorisées. Les fonds supplémentaires ont permis d'aider un nombre accru d'enfants et d'attribuer aux employés une augmentation de salaire équivalente à 2 %.

- En 2004-2005, les subventions initiales et les subventions de formation spécialisée relatives aux enfants présentant un handicap ont permis d'attribuer des fonds à 72 garderies dans l'ensemble du Manitoba, pour les enfants handicapés.
- En 2004-2005, l'Initiative de thérapie pédiatrique s'est vue accorder du financement pour une partie de l'année (580 000 \$). Cette initiative fournit des services coordonnés régionaux qui permettent aux enfants de s'épanouir pleinement. Ces services ne pourront être créés que si tous les intervenants collaborent afin d'élaborer un système de prestation de services innovateur et efficace qui répondra aux besoins des enfants du Manitoba et de leurs familles.
- L'aide financière accordée au titre du Programme d'aide à la vie en société a connu une hausse importante au cours des quelques dernières années pour contribuer à l'engagement qui vise à répondre aux besoins des adultes handicapés et à ceux de leur famille. Pendant l'exercice 2004-2005, le ministère a continué à augmenter les fonds consacrés à ce programme afin de multiplier l'aide et les services à l'intention des adultes atteints d'une déficience mentale. Ces services de soutien, notamment les soins en résidence, les services de relève, les services de jour et les services de gestion de cas comme la consultation et l'orientation, ont permis à plus de 4 250 adultes atteints de déficience mentale de vivre en sécurité et de participer pleinement à la vie en société. Une aide financière réservée aux pensions et aux avantages sociaux a été accordée au personnel à plein temps des organismes afin de les aider à recruter des employés et à les conserver.
- Conformément aux principaux engagements énoncés dans le document intitulé *Citoyens à part entière : une stratégie manitobaine pour les personnes ayant des déficiences*, le Bureau des personnes handicapées a travaillé avec tous les ministères du gouvernement pour analyser les politiques et les programmes afin de garantir qu'ils répondent aux besoins des Manitobains et Manitobaines handicapés. Ce travail a été accompli avec l'aide du Comité des sous-ministres adjoints sur les questions concernant les personnes handicapées. Le Bureau des personnes handicapées a également consulté des organismes communautaires et a travaillé avec eux, une méthode qui permet à la Province de se tenir au courant des questions prioritaires pour les personnes handicapées.
 - Par exemple, en 2004-2005, le Bureau des personnes handicapées a coordonné la participation de sept ministères provinciaux à un groupe de travail multisectoriel chargé de contribuer à la détermination et à la mise au point d'un système de prestation de services équitable pour tous les Autochtones handicapés. Ce groupe de travail comprenait des représentants du gouvernement fédéral, des Premières nations et de la collectivité.

Objectif - Accroître la sécurité et le bien-être des personnes vulnérables

Le ministère maintient son engagement de veiller à la sécurité et au bien-être des citoyens les plus vulnérables du Manitoba. Au cours de l'exercice 2004-2005, il a continué à mettre en œuvre des mesures visant à favoriser le bien-être des enfants, des personnes et des familles vulnérables ainsi qu'à les protéger.

- Sous l'autorité du Comité de mise en œuvre des recommandations découlant de l'examen du réseau des refuges, plusieurs groupes au sein du réseau des services à l'enfant et à la famille, notamment la Direction de protection des enfants, ont apporté leur contribution au plan d'action faisant suite aux plus de 70 recommandations formulées par le Bureau du protecteur des enfants au sujet du réseau des refuges d'urgence de courte durée.

- Depuis la publication du rapport du protecteur des enfants en 2004, des améliorations ont été apportées au réseau des refuges, telles que la création de 50 nouveaux lits pour le placement d'urgence en foyer nourricier des enfants âgés de moins de huit ans, la nomination d'un nouvel enquêteur pour les cas de mauvais traitements envers des enfants; la nomination de nouveaux employés chargés de l'attribution des licences, la diminution du nombre d'équipes de travail de 24 heures dans les refuges d'urgence, et de la formation pour le personnel des refuges.
- La Direction des services de protection des enfants a commencé à rétablir le programme d'assurance de la qualité des établissements de garde, comme l'avait annoncé, en février 2005, la ministre des Services à la famille et du Logement. Ce programme complétera l'action de la Section de la responsabilisation et du soutien des organismes afin de renforcer les exigences relatives à la reddition de compte, en matière de finances comme de services, dans les établissements de garde.
- Un comité intergouvernemental de mise en œuvre, dirigé par le ministère des Services à la famille et du Logement, a continué à se réunir régulièrement en vue de faire progresser la stratégie du Manitoba de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents. Mettant à profit le travail des groupes communautaires actifs en la matière, cette stratégie est axée sur le renforcement des solutions au problème de l'exploitation sexuelle des enfants.
- Au cours de l'année 2004-2005, le site Web du Programme de prévention de la violence familiale a continué de proposer aux Manitobains et Manitobaines des liens vers d'autres sites de services de prévention et d'intervention en matière de violence familiale. De plus, le site offre des renseignements éducatifs sur la violence familiale, il affiche des messages dans le cadre de campagnes de sensibilisation de la population, il indique des ressources communautaires et il fournit leurs coordonnées.
 - En avril 2004, le conseil consultatif du Collège des médecins et chirurgiens du Manitoba a adopté un guide de pratique clinique en matière de violence familiale. Conçu par le Programme de prévention de la violence familiale en partenariat avec le ministère de la Santé et les professionnels des centres de santé ruraux et urbains, ce guide se présente comme un protocole à l'intention des médecins dont certains patients présentent des blessures ou manifestent des préoccupations qui pourraient être liées à de la violence familiale. Ce protocole permettra d'améliorer et de coordonner l'aide aux victimes de violence familiale et il constituera un outil pratique pour les médecins qui font face à de telles situations dans l'exercice de leur profession et dans les milieux hospitaliers d'un bout à l'autre du Manitoba.
 - En novembre 2004, le Programme de prévention de la violence familiale a enrichi le réseau de prévention de la violence familiale et les services d'intervention communautaires en ouvrant « A Woman's Place », un centre qui offre aux femmes des services complets et personnalisés d'orientation et d'aide juridique, et qui les aide à accéder à toute une gamme de services.
- Le Programme d'aide à la vie en société a contribué à accroître la sécurité et le bien-être des personnes atteintes d'une déficience mentale qui vivent dans la collectivité. En 2004-2005, on a offert aux fournisseurs de services de la formation et des ressources pour les aider à reconnaître et à signaler les cas de mauvais traitements et de négligence à l'égard des personnes vulnérables, selon les définitions de la *Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale*.
- Des exemplaires de l'édition révisée de la brochure intitulée *La protection des personnes vulnérables contre les mauvais traitements et la négligence : exigences en matière de communication de renseignements pour les fournisseurs de services de première ligne* ont été distribués à tous les organismes qui offrent des services aux adultes atteints d'une déficience mentale. Plus de 550 employés d'organismes de toute la province ont participé à un atelier

intitulé « Orientation to Protection » offert à l'échelle provinciale par le personnel des Services à la famille et du Logement.

- En 2004-2005, le ministère a coordonné la prestation, à l'échelle provinciale, d'un programme permanent de formation sur les mauvais traitements et la négligence à l'égard des adultes handicapés. Soixante employés de l'Aide à l'emploi et au revenu et du Bureau de logement du Manitoba y ont participé.
- Le Bureau des personnes handicapées a convoqué un comité interministériel afin de donner suite au rapport d'enquête et aux recommandations du juge Kopstein au sujet de la mort de Cory Moar. Le comité se rassemble régulièrement depuis 2003 afin d'examiner ces recommandations qui portent sur la sensibilisation aux mauvais traitements à l'égard des personnes handicapées, la collecte de renseignements par les fournisseurs de services et les réactions de ces derniers, la recherche dans le domaine législatif et les différentes possibilités d'aide qui s'offrent aux victimes.
- Le Programme pour les besoins spéciaux dans la province a pour objet d'assurer la gestion des cas et le financement des services de soutien pour les personnes atteintes d'un handicap mental ou d'une déficience mentale qui présentent un risque élevé, que ce soit pour elles-mêmes ou pour la sécurité publique, mais qui ne sont pas admissibles au Programme d'aide à la vie en société ou aux Services communautaires de santé mentale. Ce programme est exécuté en collaboration avec le ministère de la Santé et le ministère de la Justice, et il a réussi à coordonner un système multiservices dans les différents ministères. À la fin de 2004-2005, 88 personnes y avaient participé, soit 22 personnes de plus que lors du précédent exercice.

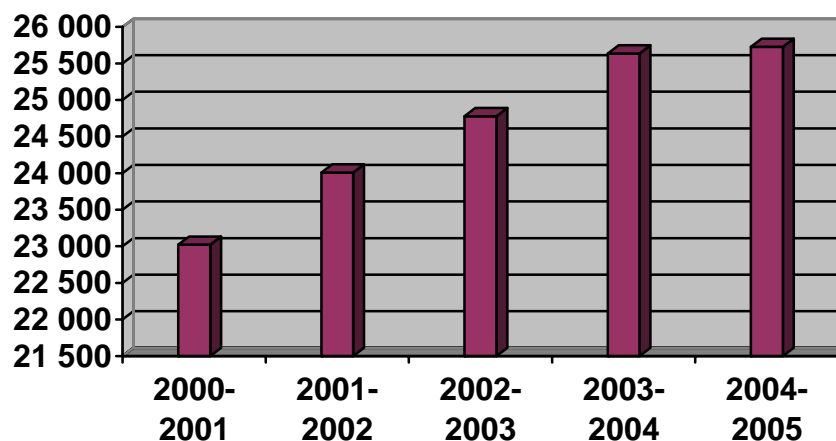
Objectif - Favoriser le développement sain des enfants, des familles et des collectivités

Le Manitoba reconnaît que son avenir repose sur des familles, des collectivités et particulièrement des enfants en santé. En 2004-2005, le ministère a continué à favoriser le développement sain et le bien-être des enfants, des familles et des collectivités du Manitoba en appuyant les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, les programmes de prévention à l'intention des enfants et des adolescents et les services communautaires tenant compte des particularités culturelles.

- Les services de garde pour enfants constituent encore un élément central dans les efforts du ministère pour soutenir le développement des enfants et de la famille. Le *Plan quinquennal du Manitoba en matière de services de garde pour enfants* vise à maintenir, voire à améliorer, la qualité des services de garde pour enfants dans la province, ainsi qu'à en accroître l'accessibilité et l'abordabilité. En 2004-2005, le Manitoba a augmenté de 4,1 millions de dollars le financement consacré à la garde d'enfants.
- Au cours de la troisième année de ce plan quinquennal, le ministère a :
 - augmenté le financement du Programme d'allocations pour la garde d'enfants afin de couvrir les augmentations de coût et de permettre à un plus grand nombre d'enfants d'être admissibles aux prestations, ainsi que pour couvrir les frais supplémentaires de garde à plein temps pour les enfants d'âge scolaire;
 - augmenté les subventions pour les garderies, les garderies familiales et les prématernelles afin d'appuyer le *Plan quinquennal du Manitoba en matière de services de garde pour enfants*;

- continué d'offrir des subventions de formation allant jusqu'à 250 \$ aux fournisseurs de services de garde pour enfants en milieu familial qui viennent de recevoir leur licence ainsi qu'aux fournisseurs de services de garde pour enfants en milieu familial et aux aides des services à l'enfant déjà autorisés qui terminent avec succès un cours pertinent et accrédité d'une durée de 40 heures; on a dégagé des fonds pour faire en sorte que ces subventions soient disponibles chaque année;
- augmenté le financement destiné à la formation axée sur les compétences afin de former un plus grand nombre d'éducateurs des jeunes enfants, et lancé un programme pilote de formation axée sur les compétences à l'intention des fournisseurs de services de garde en milieu familial ainsi qu'un programme pour les candidats internationaux;
- continué à fournir du financement pour la campagne de sensibilisation du public à l'éducation des jeunes enfants et pour la campagne de recrutement d'étudiants;
- participé, en collaboration avec Travail et Immigration Manitoba, à un projet pilote (« The Internationally Educated Qualifications Project ») qui vise à aider des personnes sous-employés ou sans emploi, détenant une formation postsecondaire et de l'expérience dans l'éducation des jeunes enfants, à travailler afin d'atteindre la qualification d'éducateur des jeunes enfants II;
- apporté une aide financière supplémentaire au Programme de garde d'enfants handicapés.

Croissance du nombre de places en garderie



Croissance du nombre de places en garderie depuis 2000-2001

2000-2001	23 022	58 288,0 \$
2001-2002	24 009	64 681,6 \$
2002-2003	24 777	67 878,8 \$
2003-2004	25 634	62 739,1 \$*
2004-2005	25 726	68 773,4 \$ (crédit ajusté)

* Depuis l'exercice 2003-2004, les montants ne comprennent pas les données sur les enfants handicapés. Celles-ci figurent à la section qui porte sur la Division des services aux personnes handicapées.

- Le travail relatif à la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones - Initiative de protection de l'enfance, reconnue à l'échelle nationale pour sa grande importance historique, s'est poursuivi. Le Manitoba est la première province à donner aux Premières nations et aux Métis le pouvoir et la responsabilité en ce qui concerne le système de protection de l'enfance à l'échelle de la province.
 - La *Loi sur les régies de services à l'enfant et à la famille*, adoptée en novembre 2003, a établi quatre régies de services à l'enfant et à la famille ainsi que le cadre législatif pour le nouveau réseau des services à l'enfant et à la famille. Au cours de l'année 2004-2005, chaque régie a poursuivi le processus de création d'un réseau de prestations de services à l'échelle provinciale.
 - Le transfert des cas a commencé à s'effectuer région par région, peu de temps après l'adoption de la *Loi*. Le transfert de compétences relativement aux cas et aux ressources qui les accompagnent a eu lieu dans les régions et aux moments suivants : Entre-les-Lacs (janvier 2004), Est (février 2004), Centre (mai 2004), Parcs (octobre 2004), Nord (Flin Flon, Le Pas et régions environnantes, octobre 2004) et Ouest (décembre 2004). Le transfert dans les autres régions du Nord (Thompson et régions environnantes) et à Winnipeg aura lieu au début de l'exercice 2005-2006.
- En 2004-2005, le ministère des Services à la famille et du Logement a continué à collaborer avec d'autres ministères gouvernementaux pour appuyer Enfants en santé Manitoba. Ce programme encourage la population à faire passer les enfants et la famille en premier et grâce à sa gamme de services de soutien, il aspire à réaliser bon nombre des objectifs du ministère en matière de développement des jeunes enfants. Enfants en santé Manitoba favorise une démarche de développement communautaire pour le bien-être des enfants, des familles et des collectivités du Manitoba. On peut obtenir un exemplaire du rapport annuel d'Enfants en santé Manitoba pour l'exercice 2004-2005 au 114, rue Garry, bureau 219, Winnipeg (Manitoba) R3C 4V6, ou par téléphone au (204) 945-2266.
- En 2004-2005, en collaboration avec Santé Manitoba, Vie saine Manitoba, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, et Enfants en santé Manitoba, le ministère a poursuivi la mise en œuvre de l'Initiative de thérapie pédiatrique. L'objectif de cette initiative est d'offrir des services thérapeutiques régionaux et coordonnés aux enfants du Manitoba.

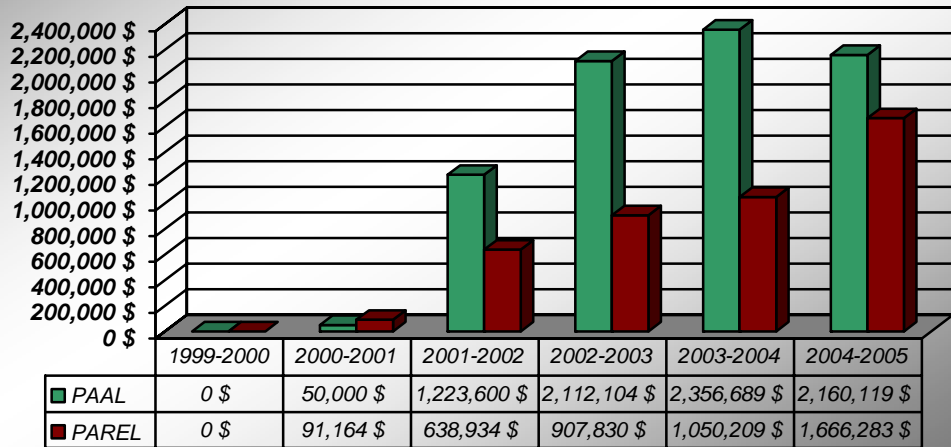
Objectif - Accroître la disponibilité de logements sûrs, abordables et convenables

Des quartiers sûrs et stables contribuent à assurer le développement sain des familles et des collectivités. Des logements convenables ont des effets positifs sur la santé, la sécurité, l'emploi et l'éducation de tous les citoyens. Pendant l'exercice 2004-2005, le ministère a poursuivi son travail avec la collectivité en vue d'augmenter le nombre de logements à prix abordable et d'améliorer les quartiers.

- Dans le cadre du Programme de logements à prix abordable, la Province a continué à travailler de pair avec les autres ordres de gouvernement afin de mettre en place des logements sûrs et abordables pour les familles à faible revenu et à revenu modeste. Ce programme est une initiative quinquennale fédérale-provinciale de 50 millions de dollars qui entraînera la création d'environ 2 500 nouvelles habitations et unités locatives abordables au Manitoba. Le Programme de logements à prix abordable permettra de combler les besoins les plus importants du Manitoba en matière de logement par le biais de quatre volets équilibrés, soit la création de nouveaux logements locatifs, les nouvelles occasions d'accession à la propriété, la rénovation et la conversion d'immeubles et l'aide aux nouveaux propriétaires en matière de versement initial. Une aide financière est également consacrée aux logements dans les régions éloignées.

- Tout au long de l'année 2004-2005, la Province a continué d'accomplir de grands pas dans la lutte contre la pénurie, déjà ancienne, de logements abordables à Winnipeg ainsi que dans la mise en œuvre du Programme de logements à prix abordables. Ces avancées sont le résultat du protocole d'entente pluriannuel visant à créer davantage de logements à prix abordables. Selon ce protocole d'entente, signé en avril 2003 par le gouvernement du Manitoba et la Ville de Winnipeg dans le cadre du Programme de logements à prix abordable, la Ville investira au cours des cinq prochaines années plus de 17 millions de dollars pour soutenir le logement abordable sur son territoire.
- Dans le cadre du Programme de logements à prix abordable, la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba a publié une seconde déclaration d'intérêt afin de solliciter des propositions de projet pour le Programme de construction de nouveaux logements locatifs. Cette déclaration a donné lieu à 51 soumissions totalisant plus de 49,4 millions de dollars. En février 2005, le Comité du Cabinet chargé du développement économique et communautaire a accepté que 15 propositions de projet soient soumises à un processus d'approbation.
- Le ministère a continué à financer toute une gamme de programmes dans le cadre de Logement et Sans-abri de Winnipeg, résultat d'un partenariat entre les trois ordres de gouvernement visant à contrer la réduction de l'inventaire de logements, à aider les sans-abri et à assurer la réfection des plus vieux quartiers de Winnipeg. Cette initiative a officiellement été annoncée en mai 2000, chaque ordre de gouvernement s'étant engagé à y consacrer des fonds sur une période de quatre ans. En novembre 2003, cette initiative a été prolongée de cinq autres années.
 - Au 31 mars 2005, dans le cadre du programme Logement et Sans-abri de Winnipeg, l'engagement était pris d'investir près de 33 millions de dollars pour appuyer la réparation, la rénovation ou la construction de plus de 2 200 unités de logement et de 137 chambres ou lits, ainsi que d'apporter une aide aux personnes et aux familles sans abri ou risquant de le devenir.
 - À Thompson et à Brandon, on a dépensé plus de quatre millions de dollars dans le cadre du Programme d'aide à l'accès au logement et plus de 6,4 millions de dollars au chapitre du programme fédéral-provincial d'aide à la remise en état de logements.
 - Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des dépenses effectuées dans le cadre du Programme d'aide à la remise en état de logements et du Programme d'aide à l'accès au logement depuis le lancement du programme Logement et Sans-abri de Winnipeg.

**Programme d'aide à l'accès au logement (PAAL) et Programme d'aide à la remise en état de logements (PAREL)
(exercices 1999 à 2005)**



- La Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, en partenariat avec des organismes du Nord et des organismes autochtones, continue de travailler à l'élaboration d'une stratégie pour répondre aux besoins des collectivités du Nord en matière de logement. Cette stratégie est très complète et, tout en mettant l'accent sur la nécessité d'adopter une approche communautaire, tient compte du lien qui existe entre le logement, la santé, l'éducation et le développement économique.
 - En mars 2003, l'ouverture officielle de la maison modèle du Nord a eu lieu à Thompson, au Manitoba. La surveillance de la maison et les tests auxquels elle a été soumise ont commencé en août 2004. On a effectué les tests dans la maison inoccupée durant les six premiers mois et dans la maison habitée durant les six autres mois (à partir de février 2005). On peut ainsi comparer les deux situations.
 - La Société d'habitation et de rénovation du Manitoba a entrepris de construire quatre unités de logement à l'aide de panneaux isolés dans la communauté de Wabowden et prévoit procéder à la construction de trois unités dans la collectivité de Camperville et trois autres dans celle de Duck Bay.
 - En juin 2004, la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba a publié une demande de propositions afin de recruter un consultant chargé d'élaborer et d'exécuter un programme de formation pilote dans les régions du Nord et éloignées. Il était précisé que ce programme de formation devrait comprendre les quatre volets suivants : santé et sécurité, entretien ménager, budget et efficacité énergétique. Au terme du processus, c'est l'entreprise Anokiiwin Training qui a été choisie. Cette entreprise, qui appartient à des Autochtones et est exploitée par des Autochtones, compte plus de 20 années d'expérience de travail dans les collectivités métisses et des Premières nations du nord du Manitoba.
 - En novembre 2004, la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba a recruté un coordonnateur pour la région du Nord. Basé à Thompson, le coordonnateur sera en mesure de travailler plus étroitement avec les représentants des collectivités du Nord, les partenaires

potentiels et les autres intervenants clés pour répondre aux besoins des habitants du Nord en matière de logement.

- Le Bureau de logement du Manitoba a continué à offrir des unités locatives de qualité à prix abordable aux familles, personnes seules, personnes âgées et personnes handicapées ou ayant des besoins spéciaux à faible revenu admissibles de tout le Manitoba et il a géré environ 13 000 unités d'habitation du portefeuille de logement public durant l'exercice 2004-2005.

Objectif - Améliorer la qualité, l'efficacité et l'accessibilité des services fournis par le ministère

Le ministère est déterminé à constamment améliorer ses services. Il comprend que comme les besoins et les préoccupations des Manitobains et Manitobaines changent, la prestation des services doit elle aussi évoluer en conséquence. Au cours de 2004-2005, le ministère des Services à la famille et du Logement a poursuivi la mise en œuvre de projets importants et l'introduction de nouvelles mesures axées sur les priorités en matière de prestation de services.

- La prestation intégrée des services, qui vise à faciliter pour les Manitobains et Manitobaines l'accès aux services qui leur sont nécessaires et de mieux répondre à leurs besoins, a continué à progresser.
 - Pour atteindre ces objectifs, les six régions rurales et du Nord ont participé à la planification d'un système régional de prestation de services intégré.
 - À Winnipeg, le ministère des Services à la famille et du Logement a collaboré avec le ministère de la Santé et l'Office régional de la santé de Winnipeg dans le but de mettre en place des centres d'accès communautaires qui intégreront les services de santé et les services sociaux dans six zones communautaires jumelées de la ville. Les centres d'accès permettront de situer les services de santé et les services sociaux dans les collectivités desservies ainsi que de réduire les chevauchements et les lacunes qui existent au niveau des services, et ils seront particulièrement utiles pour les personnes qui auront besoin de recevoir plusieurs services. Le premier d'entre eux, soit le centre d'accès de River East, a ouvert ses portes en février 2004. Il offre en un seul point d'accès une gamme complète de services de santé et de services sociaux, dont des soins de santé primaires. Par ailleurs, l'Office régional de la santé de Winnipeg et le ministère des Services à la famille et du Logement disposent d'employés en charge d'offrir des services dans des locaux communs des zones communautaires de St. James-Assiniboia et Assiniboine Sud. Un seul point d'accès offre donc à la population une gamme de services sociaux et de santé.
 - Le contrat pour la construction du second centre d'accès communautaire, à Transcona, a été attribué par voie d'adjudication en octobre 2004. Par ailleurs, la planification se poursuit en vue de la mise sur pied du centre communautaire de Inkster. Lorsqu'ils ouvriront leurs portes, ces centres d'accès offriront également un point d'accès unique à un éventail de services sociaux et de santé.
- Le ministère a mis en œuvre la deuxième édition de l'application logicielle de gestion des cas inFACT (système intégré de suivi des cas et des finances). De futures éditions continueront de remplacer les applications traditionnelles obsolètes, tout en favorisant la prestation intégrée des services.
- En avril 2004, le directeur des technologies de l'information du ministère a reçu un prix décerné par Computerworld pour le travail accompli par le ministère afin de perfectionner les systèmes informatiques des Services à l'enfant et à la famille. Cette étude de cas fera désormais partie des

archives permanentes de la Smithsonian Institution. Elle intégrera aussi les collections de plus de 134 bibliothèques réputées dans le monde en tant que document de base pour les chercheurs et les professionnels des technologies de l'information.

- Le 1^{er} juin 2004, le programme provincial d'Aide à l'emploi et au revenu a pris en charge le Programme d'aide municipale dans les régions rurales et du Nord. Le système de prestation unique élimine les chevauchements administratifs et permet que les prestations d'aide au revenu et les services de soutien à la formation et à l'emploi soient offerts de façon systématique, efficiente et efficace.
- En septembre 2004, le ministère a mis sur pied la Section de la responsabilisation et du soutien des organismes. Elle doit veiller à la mise en place d'un cadre ministériel de reddition de comptes qui englobe notamment les conventions d'achat de services ainsi que la tenue d'examen financiers et la production de rapports financiers à échéances régulières.
 - La Section a d'abord concentré son action sur la signature de conventions d'achats de services avec les 180 organismes subventionnés par le ministère. Au 31 mars 2005, 92 % de ces organismes avaient signé une convention.
 - À la suite du rapport du vérificateur général sur Hydra House, la ministre a mis sur pied une équipe de mise en œuvre chargée d'étudier les recommandations du vérificateur général. La Section de la responsabilisation et du soutien des organismes continue de coordonner l'action du ministère faisant suite au rapport de l'équipe de mise en œuvre.
 - Les dispositions concernant les rapports et documents exigés des organismes continuent de faire l'objet d'un examen ministériel mené par la Section de la responsabilisation et du soutien des organismes. Par ailleurs, celle-ci apporte un soutien continu au personnel du ministère et aux agences en ce qui concerne la communication de l'information financière.

Objectif - Permettre à la collectivité de participer davantage aux prises de décisions

L'opinion des Manitobains et Manitobaines et la reconnaissance du travail important accompli dans les collectivités sont essentiels à la réussite des activités dans le cadre des programmes et services sociaux du ministère. En 2004-2005, celui-ci a continué à axer ses efforts sur des projets encourageant la collaboration et menant à l'unanimité en ce qui concerne les capacités communautaires.

- En avril 2004, le Bureau des personnes handicapées a tenu sa troisième consultation publique auprès de la communauté. Le thème en était les relations entre logement et handicap. À cette occasion, l'accent a été mis sur l'accès au logement du point de vue financier, la disponibilité et le caractère utilisable du parc de logements, et le logement avec services de soutien. Ces consultations régulières avec la population aident à guider la planification dans la collectivité des personnes handicapées, au gouvernement du Manitoba et dans l'ensemble de la population. Elles sont primordiales pour effectuer les changements nécessaires visant à permettre aux Manitobains handicapés de participer pleinement à la vie sociale.
- Le Groupe de travail sur le logement pour les personnes handicapées (formé en janvier 2003) a continué de se réunir chaque mois afin de discuter des problèmes, modèles, meilleures pratiques et solutions liées au logement pour les personnes atteintes d'une déficience au Manitoba. Ce groupe de travail est formé de membres d'organismes communautaires qui représentent les personnes handicapées, de ministères gouvernementaux et des offices régionaux de la santé. Le Groupe de travail met la touche finale à son rapport qui sera remis au début de l'exercice 2005-

2006 aux ministres de la Famille et du Logement, de la Santé, de la Vie saine, et des Affaires intergouvernementales et du Commerce.

- Dans le cadre de la Stratégie dans le Nord, le Programme de logement à prix abordable sera mis en œuvre dans les collectivités rurales et éloignées du Manitoba. En juin 2004, pour relever les défis et combler les besoins particuliers de ces collectivités, la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba a publié une demande de propositions afin de recruter un consultant chargé d'élaborer et d'exécuter un programme de formation pilote dans les régions du Nord et éloignées. Ce programme de formation comprendra quatre volets : santé et sécurité, entretien ménager, budget et efficacité énergétique.
- On a continué à soutenir Quartiers vivants, une initiative provinciale axée sur les efforts communautaires en vue de revitaliser certains quartiers. Cette stratégie de développement à long terme offre à des groupes communautaires de régions désignées de Winnipeg, Brandon et Thompson le soutien nécessaire pour exécuter des programmes de logement et d'amélioration physique, d'emploi et de formation, d'éducation et de loisirs ainsi que de sécurité et de prévention du crime. En 2004-2005, le ministère a consacré 3,7 millions de dollars à l'initiative Quartiers vivants. Cette aide financière permettra aux quartiers de développer leur capacité locale et d'offrir de la formation novatrice, et elle leur procurera les fonds grâce auxquels ils pourront mettre en œuvre leurs plans de revitalisation.
- En 2004-2005, les responsables du Programme d'aide à la vie en société ont continué à œuvrer de concert avec les fournisseurs de services afin de faire avancer la stratégie en ressources humaines qui a pour but d'améliorer le recrutement, la fidélisation et les qualifications du personnel travaillant dans le domaine des services aux adultes ayant un handicap mental.
 - Plus de 160 employés travaillant dans plus de 70 organismes de toute la province ont participé à des ateliers où l'on présentait des descriptions de travail et des compétences courantes, utilisables à des fins de recrutement et d'amélioration des performances.
 - Les cours intitulés « The Foundations in Disability and Community Support » et « Supervision in Human Service Settings » ont été offerts à plus de 400 employés d'organismes dans toute la province en 2004-2005.
- En 2004-2005, le gouvernement du Manitoba a continué de travailler avec la communauté des personnes handicapées sur des questions liées à l'aide à l'emploi et au revenu, par l'entremise du comité consultatif mixte communautaire et gouvernemental sur les personnes handicapées et l'emploi. Ce comité a formulé des réflexions sur toute une gamme de problèmes.
- Au cours de l'exercice 2004-2005, le Comité de révision des règlements sur les garderies d'enfants a continué à se réunir pour formuler des recommandations à l'intention de la ministre visant à améliorer le réseau des services de garde du Manitoba. Ce comité est composé d'éducatrices des jeunes enfants de différents secteurs, notamment des prématernelles, des garderies à plein temps pour enfants en bas âge et d'âge préscolaire, des garderies pour enfants d'âge scolaire, des garderies en milieu familial, des garderies pour francophones, des garderies pour enfants autochtones et des garderies des Premières nations. Il compte également des membres de la Manitoba Child Care Association, des établissements de formation, de la main-d'œuvre, des organismes de services sociaux et du ministère.
- Des plans de mise en œuvre d'un programme à palier unique dans les régions rurales et du Nord ont été élaborés en collaboration avec l'Association des municipalités du Manitoba. Dans le cadre de ce programme, les municipalités continueront à contribuer au coût du programme d'aide au revenu, sous forme d'une contribution financière annuelle et en répertoriant les possibilités de promotion et d'emploi dans leurs collectivités. Au cours de l'exercice 2004-2005, la Direction des programmes d'aide à l'emploi et au revenu et l'Association des municipalités du Manitoba ont poursuivi leur collaboration visant à mettre au point les modalités de ces contributions.

SOUTIEN AU MINISTRE ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE

MINISTRE

Objectif

- Assurer l'orientation politique générale et les services de soutien central du ministère.

Responsabilités

- Assurer l'orientation politique générale du ministère en ce qui concerne les programmes et les questions financières ainsi que les services de soutien central se rattachant à la prestation des services du ministère.

09-1A Ministre

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2004-2005 en milliers de \$	ETP	Dépenses prévues 2004-2005 en milliers de \$	Écart positif (néгатif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	28,9	1,00	29,4	(0,5)	

DIRECTION GÉNÉRALE

Objectifs

La Direction générale comprend le cabinet du ministre et le bureau du sous-ministre.

- Assumer un rôle de leadership au chapitre des programmes, de l'élaboration de la politique et du règlement des questions connexes.
- Conseiller le ministre pour tout ce qui concerne la politique et les programmes des services du ministère.
- Gérer les activités du ministère.

Responsabilités

- Interpréter et mettre en œuvre la politique du gouvernement par l'exécution des programmes du ministère.
- Assurer la gestion efficace et efficiente des programmes du ministère.

- Protéger l'intérêt public en veillant à l'application des lois et des règlements.
- Assurer le développement et la gestion efficaces des ressources humaines du ministère.

09-1B Direction générale

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2004-2005 en milliers de \$	ETP	Dépenses prévues 2004-2005 en milliers de \$	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	592,4	10,00	597,2	(4,8)	
Total des autres dépenses	65,1		68,1	(3,0)	

COMMISSION D'APPEL DES SERVICES SOCIAUX

Objectifs

- Veiller à ce que les Manitobains et Manitobaines disposent d'une procédure d'appel équitable, impartiale et officielle pour en appeler des décisions rendues au chapitre des différents services et programmes sociaux administrés par le ministère.

Responsabilités

- Siéger aux appels relatifs à une vaste gamme de services, notamment en ce qui concerne différents programmes d'aide financière, l'octroi de licences à des garderies, les programmes pour personnes handicapées, les agences d'adoption privées et les établissements de soins en résidence, en vertu des dispositions de la *Loi sur la Commission d'appel des services sociaux*.
- Convoquer des audiences d'un bout à l'autre du Manitoba en respectant les délais prescrits par la loi et fournir une décision par écrit dans les 15 jours ouvrables qui suivent ces audiences.
- Agir à titre consultatif auprès du ministre en ce qui touche la politique, les modifications des lois, les questions afférentes aux audiences et les autres points que le ministre porte à son attention.

Exigences de déclaration

- Depuis que la *Loi sur la Commission d'appel des services sociaux* a été promulguée en février 2002, la Commission d'appel produit un rapport annuel distinct de celui du ministère des Services à la famille et du Logement. Ce rapport indépendant de la Commission d'appel des services sociaux comprend les éléments suivants :
 - un résumé de l'histoire de la Commission d'appel;
 - un aperçu des dispositions législatives qui confèrent le droit d'appel;
 - des données financières;
 - des statistiques sur les audiences d'appel qui ont eu lieu durant l'exercice;
 - une description des responsabilités de la Commission d'appel à titre consultatif;
 - un aperçu de certaines audiences d'appel qui ont eu lieu pendant l'exercice.

On peut obtenir un exemplaire du rapport annuel de la Commission d'appel pour l'exercice 2004-2005 au 175, rue Hargrave, 7^e étage, Winnipeg (Manitoba) R3C 3R8, ou par téléphone au (204) 945-3003.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objectifs

- Fournir au ministère une gamme élargie de services de ressources humaines qui aident les gestionnaires et les employés dans leurs efforts visant à assurer la prestation de programmes efficaces aux Manitobains et Manitobaines.
- Encourager l'utilisation efficace des ressources humaines afin d'atteindre les objectifs du ministère et veiller à ce que celui-ci soit un milieu de travail efficace et favorable.
- Offrir des services pour aider le ministère à assurer une gestion des ressources humaines axée sur la qualité et l'optimisation de leur disponibilité.

Responsabilités

- Effectuer le recrutement, la sélection et l'administration de la paie selon les besoins du ministère et la politique de la Commission de la fonction publique.
- Procéder aux évaluations de classification des postes, prendre les décisions appropriées et présenter les recommandations adéquates aux cadres du ministère ainsi qu'au Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Faciliter la conception et le développement organisationnels en vue de réaliser les objectifs des programmes du ministère.
- Faciliter le règlement des griefs, aider les gestionnaires à interpréter les conventions collectives et les lois afférentes, participer à la négociation des contrats et élaborer des politiques relatives aux relations de travail.
- Faciliter l'établissement et la mise en œuvre de programmes, politiques et procédures de ressources humaines répondant aux besoins du ministère en matière d'adaptation de l'effectif et de la relève, notamment en ce qui a trait à la formation et au perfectionnement du personnel.
- Assurer la réalisation d'objectifs concernant l'équité et la diversité en matière d'emploi, grâce à l'intégration des principes d'équité et de diversité en matière d'emploi dans les activités de dotation en personnel, de maintien de l'effectif et de stimulation de l'emploi, en collaboration avec les cadres.
- Mettre en œuvre l'intégration des services de ressources humaines du ministère de la Santé et du ministère des Services à la famille et du Logement.

09-1D Gestion des ressources humaines

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2004-2005 en milliers de \$	ETP	Dépenses prévues 2004-2005* en milliers de \$	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	1 312,5	24,00	1 153,6	158,9	
Total des autres dépenses	106,7		111,5	(4,8)	

* Les dépenses prévues pour 2004-2005 reprennent les montants figurant dans le budget des dépenses principal imprimé au nom du ministère des Services à la famille et du Logement, auxquels s'ajoute une allocation provenant des crédits d'autorisation pour une augmentation des coûts salariaux liée à un départ à la retraite.

Activités/faits saillants en 2004-2005

Au cours de l'exercice 2004-2005, Gestion des ressources humaines :

- a supervisé ou facilité l'élaboration des lignes directrices concernant la réaffectation du personnel et le retour au travail, du processus de détermination des postes d'attache, et du processus de détermination des détachements;
- a continué à mettre en œuvre ces processus au service de la Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones — Initiative de protection de l'enfance;
- a fait en sorte que le personnel de Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg effectue sa transition et que la main-d'œuvre adopte le Système de rémunération SAP (Systèmes, Applications et Produits);
- a poursuivi les négociations avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) au sujet de la convention collective des travailleurs de soutien, dans le cadre du renouvellement d'un contrat avec les Services à l'enfant et à la famille de Winnipeg;
- a poursuivi l'élaboration d'une nouvelle série de classification et d'un nouvel outil de cotation numérique afin de permettre une évaluation juste et systématique des postes dans la nouvelle structure de prestation intégrée des services;
- a révisé la classification du personnel financier et du poste de spécialiste de l'information de l'ancienne Division de l'aide à l'emploi et au revenu;
- a négocié une entente de transition pour le personnel municipal qui passera sous la responsabilité de la Province dans le cadre de l'initiative relative à la mise en place d'un palier unique pour l'aide au revenu dans les régions rurales et du nord du Manitoba;
- a continué de superviser la révision du système de rémunération au Bureau de logement du Manitoba, afin de déterminer un système de remplacement ou de mettre à jour le système actuel de traitement automatique des données (TAD) et de répondre ainsi aux besoins fonctionnels du Bureau de logement du Manitoba;

- a continué de participer à l'intégration des principes de diversité et d'équité en matière d'emploi et des pratiques propres au ministère dans les activités de dotation en personnel, de maintien de l'effectif et de perfectionnement professionnel; a pris part à des salons des carrières et à des manifestations axées sur la diversité et l'équité en matière d'emploi afin d'augmenter les possibilités d'emploi dans la fonction publique pour les membres des groupes désignés;
- a élaboré et mis en œuvre le programme « Diversity Within » pour Services à la famille et Logement, programme qui comprenait notamment les éléments suivants : ateliers sur l'obligation d'aménagement et la valorisation de la diversité à l'intention du personnel d'encadrement; ateliers sur la valorisation de la diversité à l'intention du personnel de première ligne; « Diversity Challenge », un concours de colles sur les Autochtones, les minorités visibles ou les personnes handicapées; « Test Drive », un projet de démonstration à interaction tactile sur la technologie d'aide; et une exposition artistique à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées.
- a participé à l'élaboration du programme de perfectionnement professionnel axé sur les compétences en gestion des ressources humaines, un programme de formation complet qui vise à perfectionner les compétences en matière de gestion des ressources humaines de membres du personnel d'encadrement au sein du gouvernement du Manitoba; on a déterminé quatre phases du projet et les deux premières ont été menées à bien;
- a continué de présider le comité ministériel chargé de la formation et, à ce titre, a élaboré et mis en œuvre le plan de formation du ministère pour l'exercice 2004-2005, a procédé à une évaluation des besoins et à continué son travail en vue de la mise au point du plan pour l'exercice 2005-2006.
- en qualité de membre du comité ministériel chargé du renouvellement du personnel, a rassemblé et présenté des données sur la démographie et le roulement de personnel, et a effectué une compilation des activités de renouvellement accomplies jusqu'à présent; La Direction participera à l'élaboration d'une stratégie ministérielle de renouvellement au cours de l'exercice 2005-2006.
- a poursuivi ses activités en tant que membre du comité des programmes de l'Office régional de la santé de Winnipeg et du ministère pour les centres d'accès communautaire, et membre du comité de mise en œuvre de la prestation intégrée des services.

DIVISION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Objectifs

- Remplir une fonction de contrôle dynamique et de soutien administratif en veillant à ce que les politiques, les services et les systèmes de rapports financiers et administratifs soient mis en œuvre et administrés de manière efficace.
- Fournir l'expertise technique nécessaire à l'élaboration et à l'entretien des systèmes informatiques liés aux programmes et services du ministère et au Bureau d'Enfants en santé Manitoba.
- Fournir des renseignements et de l'aide utiles à l'efficacité de l'élaboration de politiques et de la planification des politiques et programmes du ministère.
- Améliorer le cadre redditionnel du ministère.

Responsabilités

- Fournir au ministère des services centralisés de soutien dans les domaines des finances, de l'administration, de l'informatique, de la planification et de l'élaboration des politiques et des programmes, et cela par l'intermédiaire de ses quatre directions, soit :
 - Services administratifs et financiers
 - Technologies de l'information
 - Politique et planification
 - Responsabilisation et soutien des organismes

La Division est également chargée de la coordination de la mise en œuvre de la prestation intégrée des services. Ce projet a pour buts de réduire la fragmentation des services et de donner à la population un meilleur accès à des services coordonnés. Dans le cadre de la prestation intégrée des services, le ministère continue de fournir la plupart de ses services par l'intermédiaire d'une de ses divisions, celle de la prestation de services dans les communautés

Dans le cadre du Projet d'intégration des services de Winnipeg, le ministère des Services à la famille et du Logement continue de travailler de concert avec le ministère de la Santé et l'Office régional de la santé de Winnipeg afin d'intégrer les services sociaux et les services de santé, y compris les soins primaires, au niveau communautaire. Avec ses partenaires, le ministère continue à mettre sur pied des centres d'accès communautaires qui offriront des services de santé et des services sociaux dans la collectivité. En octobre 2004, le projet de construction du centre d'accès communautaire de Transcona a été attribué par voie d'adjudication. Le centre ouvrira ses portes à l'été 2006.

* La Section de la responsabilisation et du soutien des organismes a été créée en septembre 2004 pour améliorer le cadre redditionnel du ministère. La Section continuera d'œuvrer pour que le ministère et les organismes soient mieux en mesure d'assurer une bonne gestion des conseils d'administration et une meilleure communication des renseignements financiers.

SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

Objectifs

- Remplir une fonction de contrôle dynamique, en veillant à ce que les politiques, les services et les systèmes de rapports financiers et administratifs soient mis en œuvre et administrés de manière efficace afin de répondre aux besoins du ministère en ce qui concerne le contrôle financier, la reddition de comptes, l'information financière et la protection des actifs financiers et biens corporels.
- Offrir des services de gestion financière centralisés conformément aux lois en vigueur et aux politiques et procédures établies en matière d'administration financière.
- Offrir une vaste gamme de services de soutien opérationnel et administratif aux divisions opérationnelles.

Responsabilités

- Planifier, organiser et évaluer les activités ministérielles de gestion et d'administration financière, notamment assurer les services complets de planification et de soutien relatifs au Budget des dépenses, les prévisions financières et l'établissement de rapports, la comptabilité des dépenses et des recettes, le contrôle des crédits et l'orientation fonctionnelle à l'égard des politiques financières et administratives ainsi que des procédures et pratiques opérationnelles pour le personnel des divisions.
- Coordonner l'élaboration de la politique et la formation du personnel du ministère en ce qui concerne la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels*.
- Gérer les politiques des services en français du ministère et d'un certain nombre d'organismes qui fournissent des services au nom du ministère.
- Coordonner la mise en œuvre de la prestation intégrée des services.

09-1F Services financiers et administratifs

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2004-2005 en milliers de \$	ETP	Dépenses prévues 2004-2005 en milliers de \$	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	1 728,6	33,00	1 731,0	(2,4)	
Total des autres dépenses	461,3		400,3	61,0	

Activités/faits saillants en 2004-2005

- La Direction des services financiers et administratifs a assuré en permanence la préparation des rapports de gestion portant sur la situation financière du ministère ainsi que sur les nouveaux enjeux liés à la gestion financière et à la gestion des programmes à l'intention des cadres dirigeants et du gouvernement central.

- Elle a assuré en permanence le recensement et la surveillance des nouveaux enjeux liés à la gestion financière et à la gestion des programmes afin de s'assurer que des systèmes de contrôle et de responsabilisation sont en place.
- Elle a assuré en permanence la coordination du Budget des dépenses annuel du ministère, en préparant notamment l'information supplémentaire pour la révision de la législation ainsi que les documents d'information connexes.
- Elle a procédé en permanence à un examen exhaustif des systèmes de contrôle financier et administratif ainsi que des activités de contrôle.
- Elle a poursuivi la mise en œuvre des modifications et améliorations dans le cadre de l'initiative de prestation intégrée des services.
- Elle a coordonné les services en français du ministère et d'un certain nombre d'organismes qui fournissent des services au nom du ministère. Elle a notamment travaillé avec le Comité consultatif sur les services sociaux en langue française.
- Elle a fourni un soutien administratif au Comité d'audience relatif aux personnes vulnérables, notamment en coordonnant les audiences, en les programmant et en y assistant.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Objectifs

- Offrir au ministère et à ses clients du leadership, du savoir-faire, des services de consultation ainsi que des solutions en matière de technologies de l'information afin de favoriser l'utilisation efficace de l'information dans le but d'appuyer la stratégie et les objectifs d'affaires du ministère.
- Effectuer la planification stratégique et tactique se rapportant aux technologies de l'information, se charger de l'analyse, de la conception et de l'implantation des systèmes d'information et offrir un appui continuels aux utilisateurs des systèmes en place.

Responsabilités

- Planifier des stratégies à long terme pour ce qui est des systèmes d'information, faciliter la mise en œuvre du plan ministériel annuel en matière de technologies de l'information et élaborer des plans de projets détaillés pour appuyer de nouvelles initiatives.
- Mettre au point des systèmes d'information qui appuient les programmes du ministère et contribuer à l'élaboration des documents de formation nécessaires.
- Examiner et modifier les normes, procédures et politiques relatives à la mise sur pied de systèmes pour soutenir l'orientation stratégique du ministère en matière de technologies de l'information.
- Mettre à la disposition des divisions et des directions un groupe consultatif interne qui peut les aider à concevoir des solutions techniques efficaces pour répondre à leurs besoins d'affaires.
- Veiller à la sécurité des biens du ministère liés aux technologies de l'information et assurer la continuité des services.

- Améliorer la façon dont le ministère gère et utilise les technologies de l'information.
- Gérer la sous-traitance de certaines ressources du ministère en matière de technologies de l'information, notamment en ce qui a trait au soutien touchant le matériel, les logiciels et les réseaux locaux et étendus.

09-1G Technologies de l'information

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2004-2005 en milliers de \$	ETP	Dépenses prévues 2004-2005 en milliers de \$	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	2 604,0	38,00	2 621,5	(17,5)	
Total des autres dépenses	1 741,1		1 748,6	(1,5)	

Activités/faits saillants en 2004-2005

- La Direction des technologies de l'information a poursuivi la gestion des contrats de sous-traitance pour le soutien technique et opérationnel ayant trait à l'infrastructure des ordinateurs de bureau du ministère et aux serveurs de base de données des Services à l'enfant et à la famille. Cela lui a permis de se consacrer aux priorités stratégiques du ministère en matière de technologies de l'information.
- Elle a assuré l'entretien et le perfectionnement continu du Systèmes intégré de gestion du Programme d'aide sociale (SIGPAS), du Système d'information sur les services à l'enfant et à la famille (SISEF) et des systèmes de la Direction de la garde de jour pour enfants, ainsi que de 39 autres applications logicielles faites sur mesure.
- Elle a mis en place la deuxième version de la plate-forme stratégique de gestion intégrée des cas du ministère (Integrated Financial and Case Tracking [inFACT]). De nouvelles versions à venir continueront de remplacer d'autres applications existantes obsolètes tout en apportant de l'aide à la prestation intégrée des services.
- La Direction a continué à travailler en étroite collaboration avec l'Office régional de la santé de Winnipeg pour faire en sorte que les futurs centres d'accès communautaires bénéficient de l'aide requise en matière de technologies de l'information.
- En avril 2004, le directeur des technologies de l'information a présenté un prix attribué par Computerworld pour le travail de revitalisation que le ministère a accompli avec le Système d'information sur les services à l'enfant et à la famille en mettant en place Citrix et le portail de services Internet sécurisés.

POLITIQUE ET PLANIFICATION

Objectifs

- Fournir au ministère des services de direction, de coordination et de soutien au sujet des questions de politique qui touchent la prestation de services sociaux aux Manitobains et Manitobaines.
- Fournir au ministre, au sous-ministre, à la haute direction, aux divisions et aux responsables des programmes les renseignements et l'aide nécessaires à l'efficacité de l'élaboration de politiques et de la planification des politiques et programmes du ministère.
- Diriger les activités intergouvernementales et interministérielles auxquelles participe le ministère.

Responsabilités

- S'occuper de la planification stratégique, des recherches et des analyses ayant trait à la politique sociale, de l'élaboration et de la coordination des politiques, de l'examen, de l'analyse et de l'évaluation des programmes; fournir un soutien aux cadres supérieurs du ministère et des divisions, contribuer à la préparation en vue des débats législatifs et de l'examen du Budget des dépenses; effectuer les comparaisons interprovinciales et préparer les documents d'orientation.
- Représenter le ministère au sein des groupes de discussion intergouvernementaux, interministériels et intersectoriels se rapportant à un large éventail de questions sociales.
- Coordonner les réponses du ministère aux demandes de renseignements visées par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

09-1E Politique et planification

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2004-2005 en milliers de \$	ETP	Dépenses prévues 2004-2005 en milliers de \$	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	903,7	17,00	1 085,1	(181,4)	
Total des autres dépenses	135,0		138,1	(3,1)	

Activités/faits saillants en 2004-2005

- La Direction de la politique et de la planification a coordonné des activités ministérielles de planification stratégique, y compris l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion stratégique et la mise en place d'un cadre de gestion des risques.
- Elle a analysé les questions, tendances et recherches, nouvelles et existantes, relatives aux politiques et aux programmes de services sociaux pour appuyer la planification stratégique de même que la planification des programmes du ministère et des divisions ainsi que l'élaboration des politiques.

- Elle a contribué à la préparation des lois et règlements liés aux nouveaux projets de politiques ou aux modifications de celles existantes.
- Elle a coordonné les évaluations et les révisions de programmes.
- Elle a participé aux travaux de groupes de travail chargés d'examiner les questions de politiques afférentes à l'implantation d'un réseau de prestation de services intégrés.
- Elle a fait partie d'un certain nombre de comités ministériels et interministériels.
- Elle a représenté le ministère dans des groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux, dont ceux chargés d'examiner la Prestation nationale pour enfants, le développement des jeunes enfants, l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, les prestations et services destinés aux personnes handicapées, les aidants naturels et les logements pour personnes âgées. Elle a aussi fait partie du comité de soutien des fonctionnaires responsable de l'aide aux ministres et sous-ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux des Services sociaux.
- Elle a contribué à la correspondance des cadres, aux débats législatifs et à l'examen du Budget des dépenses.
- Elle a coordonné comme il se doit et à point nommé les réponses du ministère aux demandes d'accès à l'information, conformément aux exigences prescrites dans la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.
- Elle a créé et mis en œuvre le réseau des personnes chargées de créer les politiques du ministère.
- Elle a élaboré le rapport annuel du ministère et en a coordonné les différents volets.

BUREAU DES PERSONNES HANDICAPÉES

Le Bureau des personnes handicapées a été créé en décembre 2002 à la suite de la publication du document intitulé *Citoyens à part entière : une stratégie manitobaine pour les personnes ayant des déficiences*. Le Bureau relève directement du ministre responsable des Personnes ayant un handicap.

Objectifs

- Agir à titre de ressource centralisée à l'intention de tous les ministères afin d'appuyer et de coordonner les projets qui touchent les personnes handicapées.
- Soutenir la communication entre la communauté des personnes handicapées et le gouvernement quant aux questions qui touchent les politiques et les programmes relatifs aux déficiences.

Responsabilités

- Assurer la coordination entre les ministères afin de veiller à la cohérence des démarches en matière de politiques relatives aux déficiences.
- Agir à titre de ressource centralisée en vue de contribuer à l'élaboration et à l'examen des projets destinés aux personnes handicapées.
- Faciliter la tenue de tables rondes traitant de différents sujets liés aux déficiences, auxquelles participent la collectivité des personnes handicapées et le gouvernement, et élaborer une marche à suivre pour la présentation des rapports afin d'établir les questions prioritaires à considérer.
- Informer les ministères provinciaux, les sociétés d'État et les organismes connexes des besoins et des préoccupations de personnes handicapées.
- Établir des liens avec les autres provinces et territoires du Canada afin de traiter avec eux des questions relatives aux personnes handicapées.

09-1H Bureau des personnes handicapées

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2004-2005 en milliers de \$	ETP	Dépenses prévues 2004-2005 en milliers de \$	Écart positif (négatif)	Note expl.
Total des salaires et avantages sociaux	214,6	4,00	240,0	(25,4)	
Total des autres dépenses	86,2		87,1	(0,9)	

Activités/faits saillants en 2004-2005

- Le Bureau a commandité le forum sur les personnes handicapées de 2004 qui a permis à plus de 75 personnes de discuter des politiques et des programmes provinciaux et au cours duquel des suggestions ont été formulées pour mieux répondre aux besoins des Manitobains et Manitobaines handicapés.
- Il a participé à un certains nombre de comités - ou en a coordonné les activités - visant à améliorer les possibilités d'emploi, l'accès physique aux installations et aux logements gouvernementaux, l'appui du rôle parental et la sécurité personnelle des personnes handicapées.
- Il a collaboré avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des Premières nations en vue de rendre plus équitable la prestation des services aux personnes handicapées.